

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 30/06/2014

Date d'affichage : 01/07/2014

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 07 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR - Maria De Fatima FIANDINO - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

Formalités de publicités effectuées,
le : 21 JUIL. 2014

Transmis en Sous-Préfecture
DRAGUIGNAN, le 10 JUIL. 2014

Visa du : 10 JUIL. 2014

POUVOIRS : Aimé GARNIER à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER /

ABSENTE : Marie-Ly GARCIA

SECRETARE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du Conseil Municipal datée du 11 janvier 2007 arrêtant les dépositions relatives au fonctionnement du parking de la Résistance ainsi que la délibération du 26 juin 2012 fixant la nouvelle redevance d'abonnement annuel du parking de la Résistance.

Il est ici précisé que le contrat d'abonnement actuel est souscrit pour une période d'un an avec reconduction tacite.

La dénonciation du contrat, émanant de l'une ou l'autre des parties doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception en respectant un préavis de 2 mois.

Le projet de nouvelle politique des parkings de Cogolin nous amène à proposer des nouvelles modalités quant à la durée du contrat d'abonnement ainsi que sur le délai de préavis.

Nous vous proposons de revoir le contrat de la façon suivante :

- souscription de l'abonnement pour une période de 3 mois avec reconduction tacite,
- dénonciation du contrat par courrier avec accusé réception en respectant un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties.

N°2014/094

MODIFICATION DES CONTRATS D'ABONNEMENT DU PARKING DE LA « RESISTANCE »

N°2014/094

MODIFICATION DES CONTRATS D'ABONNEMENT DU PARKING DE LA « RESISTANCE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide que les abonnements au parking de la Résistance seront souscrits pour une période de trois mois avec possibilité de reconduction tacite,
- accepte la dénonciation du contrat suivant un préavis d'un mois.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits à la **MAJORITE - 26 POUR - 6 CONTRE** (Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Malika OUAREZKI – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT).

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADÉ